



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 10 mai 2026

BULLETIN VIGILANCE JAUNE PLUIES INONDATIONS

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance JAUNE PLUIES - INONDATIONS – SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER, ce dimanche 10 mai de 10H00 jusqu'au lundi 11 mai à 6H00.

Qualification de l'événement et évolution prévue :

Dimanche 10 mai, des précipitations peuvent donner des cumuls de pluie importants localement.

Sont attendu de 10 à 30 mm sur des zones assez étendues du département et jusqu'à 40 mm sur l'ensemble de la journée et de façon très localisée, principalement dans le Sud-Est du département.

Pour les collectivités :

- . Informer les populations concernées ;
- . Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sable en protection des habitations ;
- . Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être ;
- . S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales ;
- . Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants ;
- . Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (rassemblements organisés à proximité d'un cours d'eau sujet aux débordements...);

Conseils à relayer à vos administrés :

- . Se tenir informé ;
- . Éviter de pratiquer des activités nautiques ;
- . Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements ;
- . Éviter de se déplacer et ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement ;
- . S'informer sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer ;
- . Rechercher des solutions de protection individuelle (batardeaux), protéger ses biens (arrimage des cuves et des réserves de bois par exemple) et localiser son kit d'urgence ;
- . Ranger ses produits chimiques en hauteur et dans un placard fermé à clé et fixé au mur ;

- . Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied, ni en voiture (profondeur d'eau difficile à estimer, risque d'aspiration par une bouche d'égout...);
- . Ne pas descendre dans les sous-sols ;
- . Ne pas s'engager sur une route immergée ou un pont immergé, même partiellement ;
- . S'éloigner des cours d'eau, des points bas et rejoindre le point le plus haut possible ;
- . Éviter les déplacements et se tenir informé sur les conditions météo ;
- . Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.